

Résumé à l'intention des décideurs (version du 11 novembre 2013)

Le Résumé à l'intention des décideurs qui fait partie de la contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC (*Changements climatiques 2013: les éléments scientifiques*) a été approuvé et accepté par le GIEC le 27 septembre 2013. La version publiée à cette date a été révisée puis mise en forme.

La version définitive révisée du Résumé à l'intention des décideurs est désormais accessible en ligne à l'adresse www.climatechange2013.org. Les erreurs constatées dans la version du 27 septembre ont été corrigées, et l'on trouvera ci-dessous les *errata*. Pour assurer la transparence nécessaire, le contexte de cette révision est exposé ici.

Les auteurs se sont aperçus que le Résumé à l'intention des décideurs, après son approbation et son acceptation par le GIEC, comportait des erreurs. Le GIEC a suivi alors la procédure décrite dans le *Protocole du GIEC destiné à limiter les risques d'erreur dans les rapports d'évaluation, les rapports de synthèse, les rapports spéciaux et les rapports méthodologiques du GIEC*. Lorsqu'une erreur est constatée dans un Résumé à l'intention des décideurs, ce protocole stipule ce qui suit: "Après approbation du bureau du Groupe de travail ou de l'Équipe spéciale, l'erratum proposé est soumis à l'approbation du Groupe d'experts. Dans un souci de rapidité, le Groupe d'experts peut déléguer cette étape d'approbation au Comité exécutif." Le GIEC a été informé des erreurs et des corrections proposées par une lettre que lui a adressée son Secrétariat le 31 octobre. Il a décidé de déléguer au Comité exécutif l'approbation des *errata*.

À sa réunion du 6 novembre 2013, le Comité exécutif du GIEC a approuvé les *errata* qui avaient été communiqués par les coprésidents du Groupe de travail I et qui étaient déjà approuvés par le bureau dudit groupe. Ces corrections ont été incorporées au Résumé à l'intention des décideurs dont la version définitive figure maintenant sur le site web du Groupe de travail I. Le rapport du Groupe sera publié par *Cambridge University Press* en janvier 2014.

Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC – Résumé à l'intention des décideurs: *Errata* à la version non révisée du 27 septembre 2013

Section B.5, quatrième point: La valeur et la fourchette données pour les émissions cumulées de CO₂ dues à l'utilisation de combustibles fossiles et à la production de ciment pour la période 1750-2011 devraient être 375 [345 à 405] GtC.

Section B.5, quatrième point: La valeur et la fourchette données pour les émissions anthropiques cumulées de CO₂ pour la période 1750-2011 devraient être 555 [470 à 640] GtC.

Section B.5, cinquième point: La valeur et la fourchette données pour l'accumulation de carbone provenant des émissions anthropiques de CO₂ dans les écosystèmes terrestres naturels (c'est-à-dire le puits continental résiduel) entre 1750 et 2011 devraient être 160 [70 à 250] GtC.

Section E.8, deuxième point: La fourchette donnée pour les émissions cumulées de toutes les sources anthropiques de CO₂, s'agissant de limiter le réchauffement dû aux seules émissions anthropiques de ce gaz à moins de 2 °C relativement à 1861-1880, avec une probabilité > 33 %, devrait être 0 à environ 1 570 GtC.

Section E.8, deuxième point: Les bornes supérieures des émissions cumulées de toutes les sources anthropiques de CO₂ si l'on prend en compte les forçages autres que celui de ce gaz, comme dans le RCP2,6, qui sont indiquées pour des probabilités □ 33 %, □ 50 % et □ 66 %, devraient être respectivement 900 GtC, 820 GtC et 790 GtC.

Section E.8, deuxième point: La valeur et la fourchette données pour les émissions anthropiques cumulées de CO₂ entre 1870 et 2011 devraient être 515 [445 à 585] GtC.